

d'enviable dans l'état actuel des choses. D'un côté il est très-difficile aux assesseurs, sinon impossible de s'assurer si la loi est exécutée, il faudrait pour cela n'interroger que deux élèves au même temps, or il n'en est pas ainsi, et puis est-il un élève assez dépourvu d'intelligence pour rester à *quia* sur une question posée par un interrogateur complaisant qui par ses gestes, ses intonations, ses réticences, lui dicte une réponse qui pour être muette n'en est pas moins explicite ? L'assesseur a le droit, nous dira-t-on, d'interroger lui-même les élèves. Evidemment, et c'est précisément là où le système magnifique en théorie est rul en pratique. L'assesseur n'interroge pas, ou s'il le fait, c'est *pro forma*. Supposons même le cas où un assesseur constate en lui-même que la loi n'a pas été exécutée et que tel élève doit-être refusé, il ne lui est ni agréable, ni facile de faire un rapport défavorable et d'apposer son veto, et chacun sait pourquoi mieux que nous n'aimerions à le dire. On ne veut pas être taxé de favoritisme, de dureté, de pédantisme, on s'abstient... et on a peut-être raison, car l'assesseur n'est pas en position de juger avec impartialité... impunément, la preuve en est que jusqu'à présent on a choisi pour remplir cette fonction des médecins instruits et dignes de confiance et que cependant, aujourd'hui comme autrefois, on admet à la pratique des élèves d'une ignorance profonde qui vont grossir les rangs du charlatanisme. Combien sont en effet admis à la pratique, qui n'ont rempli aucune des exigences de la loi, tant sous le rapport du nombre et de la durée des cours qu'ils ont à suivre, que sous celui de leur admission à l'étude de la médecine et du nombre d'années pendant lesquelles ils ont à étudier la médecine.

À part cela, il y a encore la question pécuniaire. Il est bon de se rappeler que chacun des assesseurs reçoit un salaire quotidien (bien légitime nous n'en doutons pas) de dix piastres ou à peu près par jour. Or, dans certaines universités, il y a quatre examens par année, il en résulte une note très-onéreuse et sans profit pour le Bureau qui n'est pas riche, tant s'en faut.

En conséquence de ce qui précède, nous croyons qu'il serait avantageux et urgent de revenir au système proposé par les promoteurs du Bill actuel et d'organiser un Bureau central d'examen nommé par le Collège et composé d'un nombre déterminé de professeurs de chacune des Universités et d'un certain nombre de médecins choisis en dehors des dites Universités.

D'après ce système les diplômes universitaires seraient purement honorifiques, et il n'y aurait désormais qu'une seule porte pour entrer dans la profession. Ce système offre sans